

Hilti B3600

Fiche d'information sécurité produit

Ce produit ne nécessite aucune fiche de données de sécurité. Cette fiche d'information sur la sécurité du produit a été créée volontairement
Date d'émission: 10/22/2024 Date de révision: 10/22/2024 Remplace la fiche: 07/18/2022 Version: 1.1

RUBRIQUE 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	Article
Nom du produit	Hilti B3600
Code du produit	BU ET&A
Autres moyens d'identification	Hilti B 3600 (01); Battery Power Supply

1.2. Utilisation recommandée et limitations d'utilisation

Utilisation recommandée	Piles et accumulateurs électriques
Restrictions d'emploi	Réservé à un usage professionnel

1.3. Fournisseur

Fournisseur

Hilti (Canada) Corp.
2201 Bristol Circle
Suite 700
CA L6H 0J8 Oakville, Ontario
Canada
T +1905 8139200
1-800-363-4458 toll free, F +1 905 813 9009
ca-sales@hilti.com

Service établissant la fiche technique

Hilti AG
Feldkircherstraße 100
FL 9494 Schaan
Liechtenstein
T +423 234 2111
product.compliance-power.tools@hilti.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence	Emergency CONTACT (24-Hour-Number) GBK/Infotrac ID 101022 (USA domestic) 1 800 535 5053 or international (001) 352 323 3500
------------------	--

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage GHS, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Étiquetage non applicable



Hilti B3600

Fiche d'information sécurité produit

Ce produit ne nécessite aucune fiche de données de sécurité. Cette fiche d'information sur la sécurité du produit a été créée volontairement

2.3. Autres dangers

Autres dangers non classés

Les substances contenues dans les batteries sont confinées dans des contenants métalliques hermétiquement scellés, conçus de façon à résister à la pression et la température survenant dans des conditions normales d'utilisation. Par conséquent, dans des conditions normales d'utilisation, il n'y a aucun risque d'inflammation ou d'explosion, ni risque d'écoulement des substances constitutives.

Si les pôles des batteries devaient entrer en contact avec d'autres métaux, il pourrait se produire un dégagement de chaleur ou une fuite d'électrolyte. L'électrolyte est une substance inflammable. En cas de fuite d'électrolyte, écarter immédiatement le bloc-accu de la proximité de flammes nues.

En cas d'utilisation abusive du bloc-accu avec une charge électrique excessive, en présence de feu ou soumis à des chocs mécaniques, un clapet de décompression s'ouvre. Dans des cas extrêmes, le boîtier de l'accu se casse et les substances constitutives sont libérées.

En cas d'incendie, il y a risque de dégagement de vapeurs agressives.

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Remarques

Bloc-accu aux ions lithium rechargeable :

Nom/Type	Contenu énergétique (Wh)
----------	--------------------------

B 3600 (01)	24x86,4
-------------	---------

Ce produit contient une électrode positive (oxyde de cobalt de lithium), une électrode négative (graphite) ainsi qu'un électrolyte (carbonate d'éthylène, diéthylcarbonate et hexafluorophosphate de lithium).

Un contact avec les composants est exclu dans des conditions normales d'utilisation.

Ce mélange ne contient aucune substance à mentionner selon les critères de l'article 3 de l'annexe 1 du Règlement sur les produits dangereux.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation

Permettre au sujet de respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.

Premiers soins après contact avec la peau

Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.

Premiers soins après ingestion

Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

Premiers soins général

Le produit contient un électrolyte organique. Si l'électrolyte devait s'écouler du bloc-accu, il convient de prendre les mesures décrites ci-après.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets

Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.



Hilti B3600

Fiche d'information sécurité produit

Ce produit ne nécessite aucune fiche de données de sécurité. Cette fiche d'information sur la sécurité du produit a été créée volontairement

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles

Le produit contient un électrolyte organique. Si l'électrolyte devait s'écouler du bloc-batterie, les effets suivants connus pourraient être constatés en cas de contact: Irritation: sévèrement irritant pour les yeux. Irritation: peut irriter le système respiratoire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Autre avis médical ou traitement

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction appropriés

Moyens d'extinction appropriés

Refroidir piles et accumulateurs par jet d'eau. En cas d'incendie à proximité: Utilisez un agent extincteur adapté à un feu environnant.

5.2. Moyens d'extinction inappropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Dangers spécifiques dus au produit dangereux

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie

Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie

Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales

Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition. Isoler du feu, si possible, sans prendre de risques inutiles.

6.2. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage

Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.

Autres informations

Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.3. Référence aux autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas imprégner d'eau ou d'eau de mer.

Ne pas les exposer à des agents oxydants forts.

Ne pas les exposer à d'importants chocs mécaniques ni les lancer.

Les cellules ne doivent en aucun cas être désassemblées, modifiées ou déformées.

Ne jamais relier les pôles positif et négatif à un matériau conducteur électrique.

Utiliser uniquement les chargeurs / outils électriques spécifiés par Hilti pour charger ou décharger la batterie.

Ne pas jeter dans le feu ou exposer à des températures élevées (> 85° C).

Ne jamais relier les pôles positif et négatif à un matériau conducteur électrique.

Hilti B3600

Fiche d'information sécurité produit

Ce produit ne nécessite aucune fiche de données de sécurité. Cette fiche d'information sur la sécurité du produit a été créée volontairement

Mesures d'hygiène

Se laver les mains après toute manipulation.

Dangers supplémentaires lors du traitement

Ce produit est exclusivement destiné à l'usage décrit sur l'emballage et à un usage professionnel.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

Éviter toute exposition au rayonnement solaire direct, à des températures élevées ou à un taux d'humidité de l'air élevé.

Produits incompatibles

Stocker dans un endroit frais, température : de -20° C à 40 °C, Humidité de l'air : de 45 à 85 %.

Matières incompatibles

Bases fortes. Acides forts.

Température de stockage

Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

Lieu de stockage

-20 – 40 °C

Informations sur le stockage en commun

Stocker dans un endroit bien ventilé.

Ne pas conserver avec de l'eau.

Ne pas stocker ensemble avec des matériaux électro-conducteurs.

Le bloc-accu doit être stocké à une capacité de 30 à 50 %.

Éviter tout stockage dans des zones chargées d'électricité statique.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés

Le produit contient un électrolyte organique. Si l'électrolyte devait s'écouler du bloc-accu, il convient de prendre les mesures décrites ci-après.

8.3. Mesures de protection individuelle/Équipement de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Éviter toute exposition inutile.

Protection des mains:				
Porter des gants de protection.				
Type	Matériau	Perméation	Épaisseur (mm)	Pénétration
Gants jetables	Caoutchouc nitrile (NBR)	6 (> 480 minutes)	0,12	

Protection oculaire:	
Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité	

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.



Hilti B3600

Fiche d'information sécurité produit

Ce produit ne nécessite aucune fiche de données de sécurité. Cette fiche d'information sur la sécurité du produit a été créée volontairement

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Solide
Apparence	Bloc en plastique.
Couleur	rouge Noire
Odeur	Inodore
Seuil olfactif	Aucune donnée disponible
pH	Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	Aucune donnée disponible
Point de fusion	Aucune donnée disponible
Point de congélation	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Ininflammable.
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20°C	Aucune donnée disponible
Densité relative	Aucune donnée disponible
Solubilité	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	Risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
Limites d'explosivité	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	Pas d'informations complémentaires disponibles
Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.
Conditions à éviter	Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses. Eau, humidité.
Matières incompatibles	Matériaux conducteurs, eau, eau de mer, agents oxydants forts et acides forts.
Produits de décomposition dangereux	fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.
Temps de durcissement:	Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	Non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé
Cancérogénicité	Non classé



Hilti B3600

Fiche d'information sécurité produit

Ce produit ne nécessite aucune fiche de données de sécurité. Cette fiche d'information sur la sécurité du produit a été créée volontairement

Toxicité pour la reproduction	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	Non classé
Danger par aspiration	Non classé
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	Le produit contient un électrolyte organique. Si l'électrolyte devait s'écouler du bloc-batterie, les effets suivants connus pourraient être constatés en cas de contact: Irritation: sévèrement irritant pour les yeux. Irritation: peut irriter le système respiratoire.
Symptômes/effets	Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.
Autres informations	En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	Non classé

12.2. Persistance et dégradabilité

Hilti B3600	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Hilti B3600	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets néfastes

Ozone	Non classé
Autres informations	Les blocs-batteries usagés ne doivent en aucun cas être mis au rebut dans la terre. Les cellules risquent en effet de corroder et de l'électrolyte peut s'écouler.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Recommandations pour le traitement du produit/emballage	Éliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Se reporter au fabricant/fournisseur pour des informations concernant la récupération/le recyclage.
Informations écologiques	Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: TDG / DOT / IMDG / IATA



Hilti B3600

Fiche d'information sécurité produit

Ce produit ne nécessite aucune fiche de données de sécurité. Cette fiche d'information sur la sécurité du produit a été créée volontairement

TDG	DOT	IMDG	IATA
14.1. Numéro ONU			
UN3480	3480	3480	3480
14.2. Désignation officielle de transport			
PILES AU LITHIUM IONIQUE	Lithium ion batteries	LITHIUM ION BATTERIES	Lithium ion batteries
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
9	9	9	9A
			
14.4. Groupe d'emballage			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement			
Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non Polluant marin: Non	Dangereux pour l'environnement: Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles			

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

TMD

UN-No. (TDG) : UN3480

Hilti B3600

Fiche d'information sécurité produit

Ce produit ne nécessite aucune fiche de données de sécurité. Cette fiche d'information sur la sécurité du produit a été créée volontairement

Dispositions spéciales relatives au transport des marchandises dangereuses (TMD)

- : 34 - (1) Le présent règlement, sauf la partie 1 (Entrée en vigueur, abrogation, interprétation, dispositions générales et cas spéciaux) et la partie 2 (Classification), ne s'applique pas à la manutention, à la présentation au transport ou au transport de piles et de batteries au lithium à bord d'un véhicule routier, d'un véhicule ferroviaire ou d'un bâtiment au cours d'un voyage intérieur si les conditions suivantes sont réunies :
- a) dans le cas d'une pile au lithium métal ou à alliage de lithium, la quantité de lithium est d'au plus 1 g et, dans le cas d'une pile au lithium ionique, l'énergie nominale en wattheures est d'au plus 20 Wh;
 - b) dans le cas d'une batterie au lithium métal ou à alliage de métal, la quantité totale de lithium d'au plus 2 g et, dans le cas d'une batterie au lithium ionique, l'énergie nominale en wattheures est d'au plus 100 Wh;
 - c) dans le cas de piles au lithium ionique, l'énergie nominale en wattheures est inscrite sur l'enveloppe extérieure, à l'exception de celles fabriquées avant le 1er janvier 2009;
 - d) chaque type de pile et de batterie subit avec succès chacun des essais figurant à l'alinéa 2.43.1(2)a) de la partie 2 (Classification);
 - e) les piles et les batteries sont protégées contre les courts-circuits, y compris contre les contacts avec des matériaux conducteurs dans le même emballage qui pourraient entraîner un court-circuit;
 - f) les piles et les batteries sont emballées dans un contenant qui les enferme complètement;
 - g) la masse brute des piles et des batteries est d'au plus 30 kg, sauf lorsqu'elles sont placées dans des équipements ou sont emballées avec un équipement;
 - h) les piles et les batteries sont emballées dans un contenant pouvant résister à une chute de 1,2 m, quelle que soit son orientation, sans que les piles ou batteries qu'il contient soient endommagées, sans que le contenu soit déplacé de manière que les batteries, ou les piles, se touchent, et sans qu'il y ait libération du contenu.
- (2) Les piles et les batteries visées au paragraphe (1) qui sont installées dans un équipement doivent être conformes aux exigences ci-après, à moins qu'une protection équivalente ne leur soit assurée par l'équipement dans lequel elles sont contenues :
- a) elles sont protégées contre les courts-circuits, y compris contre les contacts avec des matériaux conducteurs dans le même emballage qui pourraient entraîner un court-circuit;
 - b) sous réserve du paragraphe (3), elles sont placées de façon à en empêcher l'activation accidentelle;
 - c) elles sont emballées dans un contenant conçu, construit, rempli, obturé, arrimé et entretenu de façon à empêcher, dans des conditions normales de transport, y compris la manutention, tout rejet des marchandises dangereuses qui pourrait présenter un danger pour la sécurité publique.
- (3) L'alinéa (2)b) ne s'applique pas aux piles et batteries installées dans des dispositifs qui sont intentionnellement actifs pendant le transport, comme les transmetteurs de radio-identification, les montres ou les détecteurs, et qui ne peuvent pas produire un dégagement dangereux de chaleur.
- (4) À l'exception des contenants dans lesquels sont placées des piles boutons installées dans un équipement, y compris les circuits imprimés, ou au plus quatre piles installées dans un équipement ou au plus deux batteries installées dans un équipement, chaque contenant doit porter la marque appropriée pour les piles au lithium, conformément à l'article 4.24.
- (5) Malgré le paragraphe (4), à l'exception des contenants dans lesquels sont placées des piles boutons installées dans un équipement, y compris les circuits imprimés, ou au plus quatre piles installées dans un équipement ou au plus deux batteries installées dans un équipement, chaque contenant peut, jusqu'au 31 décembre 2018, porter ce qui suit :
- a) selon le cas, « lithium métal », « lithium metal », « lithium ionique » ou « lithium ion »;
 - b) une indication que le contenant doit être manutentionné avec soin et qu'un risque d'inflammabilité existe s'il est endommagé;
 - c) une indication que des procédures spéciales doivent être suivies dans le cas où le contenant serait endommagé, y compris une inspection ou un réemballage, si nécessaire;
 - d) un numéro de téléphone pour obtenir tout renseignement supplémentaire.
- 123 - (1) Les exigences relatives aux épreuves de la sous-section 38.3 de la troisième partie du Manuel

Hilti B3600

Fiche d'information sécurité produit

Ce produit ne nécessite aucune fiche de données de sécurité. Cette fiche d'information sur la sécurité du produit a été créée volontairement

d'épreuves et de critères ne s'appliquent pas aux lots de production composés d'au plus 100 piles et batteries ni aux prototypes de préproduction des piles et batteries qui sont transportés à bord d'un véhicule routier, d'un véhicule ferroviaire ou d'un bâtiment au cours d'un voyage intérieur si les conditions suivantes sont réunies :

- a) les piles ou les batteries sont présentées au transport, manutentionnées, transportées ou importées conformément à l'instruction d'emballage P910 des Recommandations de l'ONU;
- b) les prototypes de préproduction des piles et des batteries sont en transport aux fins d'épreuve.

(2) Malgré l'alinéa (1)b), les batteries ayant une masse totale de 12 kg ou plus et un boîtier extérieur solide et résistant aux chocs, ou les ensembles de ces batteries, peuvent être placées dans des contenants extérieurs ou des enveloppes protectrices conçus, construits, remplis, obturés, arrimés et entretenus de façon à empêcher, dans des conditions normales de transport, y compris la manutention, tout rejet des marchandises dangereuses qui pourraient présenter un danger pour la sécurité publique. Les batteries, ou les ensembles de batteries, doivent être protégées contre les courts-circuits.¹³⁷ - (1) Cette appellation réglementaire s'applique aux piles ou aux batteries au lithium métal ou au lithium ionique endommagées ou défectueuses qui ne sont pas conformes au paragraphe 2.43.1(2) de la partie 2 (Classification).

(2) Les piles ou les batteries au lithium métal ou au lithium ionique endommagées ou défectueuses comprennent notamment les piles ou les batteries qui ont coulé ou fui, ou subi des dommages physiques ou mécaniques, et qui ne peuvent être évaluées avant le transport, ou qui ont été identifiées comme étant défectueuses pour des raisons de sécurité.

(3) Les piles ou les batteries lithium métal ou lithium ionique endommagées ou défectueuses doivent être emballées conformément aux instructions d'emballage P908 ou LP904 des Recommandations de l'ONU, selon le cas.

(4) Selon le cas, le contenant extérieur ou le suremballage doit porter, de façon visible et lisible sur un fond contrastant, la mention « piles au lithium ionique endommagées/défectueuses », « Damaged/Defective Lithium Ion Batteries », « piles au lithium métal endommagées/défectueuses » ou « Damaged/Defective Lithium Metal Batteries ».

(5) Il est interdit de transporter des piles ou des batteries au lithium métal ou au lithium ionique endommagées ou défectueuses qui, dans des conditions normales de transport, sont susceptibles de se désassembler rapidement, de réagir dangereusement, de produire une flamme, une évolution dangereuse de chaleur ou une émission toxique ou corrosive ou des gaz inflammables.

(6) Il est interdit de transporter par aéronef des piles ou des batteries au lithium métal ou au lithium ionique endommagées ou défectueuses.¹³⁸ - (1) Lorsqu'ils sont transportés pour l'élimination ou le recyclage, les piles ou les batteries au lithium métal et au lithium ionique ou l'équipement contenant ces piles ou batteries :

- a) ne sont pas assujettis au paragraphe 2.43.1(2) de la partie 2 (Classification);
- b) doivent être emballés conformément aux instructions d'emballage P909 ou LP904 des Recommandations de l'ONU, selon le cas, qu'ils soient ou non emballés avec des piles ou batteries qui ne sont pas au lithium ou de l'équipement qui contient ces piles ou batteries, selon le cas;
- c) doivent être placés dans un contenant ou un suremballage portant, de façon visible et lisible sur un fond contrastant, la mention « Piles au lithium destinées à l'élimination », « Lithium batteries for disposal », « Piles au lithium destinées au recyclage », ou « Lithium batteries for recycling » selon le cas;
- d) ne doivent pas être transportés par aéronef.

(2) Les piles et les batteries endommagées ou défectueuses doivent être présentées au transport ou transportées selon la disposition particulière 137,¹⁴⁹ - Il est interdit de transporter ces marchandises dangereuses en tant que fret à bord d'un aéronef transportant des passagers.¹⁵⁹ - (1) Sous réserve du paragraphe (2), l'étiquette devant être utilisée pour les marchandises dangereuses est celle illustrée dans la rubrique pour les piles au lithium « Classe 9, Piles au lithium », à l'appendice de la partie 4 (Indications de danger — marchandises



Hilti B3600

Fiche d'information sécurité produit

Ce produit ne nécessite aucune fiche de données de sécurité. Cette fiche d'information sur la sécurité du produit a été créée volontairement

	dangereuses).
	(2) L'étiquette générique de la classe 9 peut être utilisée jusqu'au 31 décembre 2018.
Quantité limite d'explosifs et Indice de quantité limitée	: 0
Quantités exceptées (TDG)	: E0
Indice véhicule routier de passagers ou indice véhicule ferroviaire de passagers	: 5 kg
Numéro du Guide des Mesures d'Urgence (GMU)	: 147
DOT	
N° ONU (DOT)	: UN3480
Dispositions Particulières DOT (49 CFR 172.102)	: 388 - a. Lithium batteries containing both primary lithium metal cells and rechargeable lithium ion cells that are not designed to be externally charged, must meet the following conditions: i. The rechargeable lithium ion cells can only be charged from the primary lithium metal cells 422 - When labelling is required, the label to be used must be the label shown in §172.447. Labels conforming to requirements in place on December 31, 2016 may continue to be used until December 31, 2018. When a placard is displayed, the placard must be the placard shown in §172.560. A54 - Lithium batteries or lithium batteries contained or packed with equipment that exceed the maximum gross weight allowed by Column (9B) of the 172.101 Table may only be transported on cargo aircraft if approved by the Associate Administrator. A100 - Primary (non-rechargeable) lithium batteries and cells are forbidden for transport aboard passenger carrying aircraft. Secondary (rechargeable) lithium batteries and cells are authorized aboard passenger carrying aircraft in packages that do not exceed a gross weight of 5 kg.
Exceptions d'Emballage DOT (49 CFR 173.xxx)	: 185
Emballage Non-Vrac DOT (49 CFR 173.xxx)	: 185
Emballage en Vrac DOT (49 CFR 173.xxx)	: 185
Quantités maximales DOT - Aéronef de passagers/véhicule ferroviaire (49 CFR 173.27)	: Forbidden
Quantités maximales DOT - Aéronef cargo seulement (49 CFR 175.75)	: 35 kg
DOT Emplacement d'arrimage	: A - The material may be stowed "on deck" or "under deck" on a cargo vessel and on a passenger vessel.
IMDG	
Dispositions spéciales (IMDG)	: 188, 230, 310, 348, 376, 377, 384, 387
Quantités limitées (IMDG)	: 0
Instructions d'emballage (IMDG)	: P903, P908, P909, P910, P911, LP903, LP904, LP905, LP906
N° FS (Feu)	: F-A - FICHE ANTI-INCENDIE Alpha – FICHE ANTI-INCENDIE GÉNÉRALE
N° FS (Déversement)	: S-I - FICHE ANTIDÉVERSEMENT India – SOLIDES INFLAMMABLES (RECONDITIONNEMENT POSSIBLE)
Catégorie de chargement (IMDG)	: A
Arrimage et manutention (Code IMDG)	: SW19
N° GSMU	: 147
IATA	
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	: Forbidden
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	: Forbidden
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	: See 965
Dispositions spéciales (IATA)	: A88, A99, A154, A164, A183



Hilti B3600

Fiche d'information sécurité produit

Ce produit ne nécessite aucune fiche de données de sécurité. Cette fiche d'information sur la sécurité du produit a été créée volontairement

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ce produit ne nécessite aucune fiche de données de sécurité. Cette fiche d'information sur la sécurité du produit a été créée volontairement

Date d'émission 10-22-2024

Date de révision 10-22-2024

Remplace la fiche 07-18-2022

Indications de changement			
Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
1	Service établissant la fiche technique	Modifié	
1	Numéro d'urgence	Modifié	
1	Autres moyens d'identification	Modifié	
14	Informations relatives au transport	Modifié	

Autres informations

Tous les composants de ce produit sont présents et répertoriés comme actifs dans l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA) de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis. Tous les composants de ce produit sont enregistrés, ou exempts d'enregistrement, dans la Liste intérieure des substances (LIS) / Liste extérieure des substances (LES) du Canada

SDS_CA_Hilti

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.